



FR

GOVERNING COUNCIL
100^{ème} session (B)
Rome, 22 - 24 septembre 2021

UNIDROIT 2021
C.D. (100) B.15
Original: français
août 2021

Point n°12 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur les activités de suivi et la promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et autres instruments pertinents. Rapport sur les activités en matière de collections privées</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités mentionnées</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2020 - 2022</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>- Promotion des instruments - Élevé - Collections d'art privées - Bas</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport annuel 2020 (C.D. (100) B.2)</i>

I. ACTIVITÉS DE SUIVI ET PROMOTION DES INSTRUMENTS D'UNIDROIT EN MATIÈRE DE PROTECTION INTERNATIONALE DES BIENS CULTURELS

A. État de mise en œuvre de la Convention de 1995

1. La Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés est entrée en vigueur en 1998 et, au 27 juillet 2021 elle compte 50 États Parties. Depuis la 99^{ème} session du Conseil de Direction, deux États ont déposé leur instrument de ratification/d'adhésion à la Convention auprès du Gouvernement italien: la Côte d'Ivoire (23 décembre 2020) et le Bénin (11 janvier 2021). La procédure de ratification / adhésion est en cours dans d'autres pays.

2. Lors de la Conférence organisé par l'UNESCO pour célébrer le 50^{ème} anniversaire de la Convention de 1970 en Asie-Pacifique (voir para. 11), la Ministre de la Culture de Mongolie, le Ministre de la Culture de Thaïlande et le Directeur Général du Ministère de la Culture d'Indonésie ont indiqué que leurs pays travaillaient activement à l'adhésion à la Convention.

3. UNIDROIT a été associé aux travaux du *G20 de la Culture* par la participation à un atelier sur le thème "Protection du patrimoine culturel et trafic illicite: le futur nous rendra notre passé", organisé par l'Italie en ligne le 9 avril 2021. La [Professeure Maria Chiara Malaguti](#) y a représenté UNIDROIT. Les Ministres de la Culture des États membres du G20 se sont réunis à Rome les 29 et 30 juillet et ont adopté une [déclaration](#) qui rappelle l'importance de la ratification des instruments pertinents, dont la Convention d'UNIDROIT de 1995:

"15. Nous réitérons notre profonde inquiétude face à l'augmentation du pillage et du trafic illicite de biens culturels et des menaces pesant sur la propriété intellectuelle, y compris par le biais de plateformes numériques et sociales, et d'autres crimes organisés commis à l'échelle mondiale contre le patrimoine culturel et les institutions culturelles. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures fortes et efficaces, notamment: (a) la ratification des accords et conventions internationaux pertinents et des progrès dans le développement et la meilleure mise en œuvre des normes internationales, en étroite coopération avec les organisations internationales compétentes, notamment l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS et UNIDROIT;"

B. 25^{ème} anniversaire de la Convention d'UNIDROIT de 1995

a) Conférence organisée par UNIDROIT

4. UNIDROIT a célébré le 25^{ème} anniversaire de la Convention de 1995 en organisant une [Conférence internationale](#) hybride les 8 et 9 octobre 2020 au siège de l'Institut à Rome intitulée "La Convention d'UNIDROIT de 1995 – les biens culturels au carrefour des droits et des intérêts". La Conférence a suscité un grand intérêt et le format hybride a permis la participation de plus de 300 personnes dans le monde entier. La Conférence a été l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention, sensibiliser à l'importance des lois uniformes pour la restitution et le retour des biens culturels, renforcer les synergies entre la Convention et d'autres instruments internationaux, ainsi que d'explorer les étapes futures des projets visant à promouvoir un cadre juridique favorable à la mise en œuvre réussie de la vocation de la Convention, comme le Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP).

5. Des orateurs éminents ont contribué au succès de la Conférence, et plusieurs pays, Partie ou non à la Convention, ont souhaité faire des déclarations de soutien lors de la Conférence (Azerbaïdjan, Chine, Grèce, Mauritanie, Mongolie et Norvège). UNIDROIT a été honoré de la présence de M. Bennahi Lemrabott, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement de Mauritanie, accompagné par M. Nami Salihy, Directeur du Patrimoine, qui ont annoncé la décision de son pays d'adhérer à la Convention de 1995. Par ailleurs, leurs excellences MM. Fessahazion Pietros Menghistu, Ambassadeur d'Eritrée en Italie, et Jambaldorj Tserendorj, Ambassadeur de Mongolie en Italie, ont également participé physiquement à la Conférence. La Conférence a été clôturée par les interventions de Mme Ingrida, Vice-Ministre de la Culture de Lituanie, premier État à avoir ratifié la Convention, ainsi que de M. Giorgio Marrapodi, Directeur Général de la Coopération au développement au Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale soulignant l'importance de la Convention de 1995 et de la nécessité de sa ratification universelle.

6. La Conférence a été enregistrée et la [vidéo](#) peut être consultée sur YouTube et la publication des contributions est en cours.

b) Autres conférences

7. Comme cela avait été indiqué lors de la session du Conseil de Direction en 2020, d'autres institutions avaient choisi de célébrer les 25 ans de la Convention d'UNIDROIT de 1995, parfois avec

les 50 ans de la Convention de l'UNESCO de 1970. Ce fut en autres le cas du *National Heritage Board of Latvia* qui a organisé une conférence en ligne les 24 et 25 novembre 2020 prochain avec la participation d'UNIDROIT. L'objectif de la conférence était de promouvoir la compréhension des acteurs privés du commerce de l'art et des antiquités sur leur rôle dans la protection des biens culturels au regard notamment des conventions internationales. Également, la *deuxième conférence brésilienne sur le droit et l'art*, qui devait se tenir à João Pessoa du 20 au 22 mai 2020, a été annulée mais une édition thématique du [Journal brésilien de droit international](#), consacrée au droit de l'art et au droit du patrimoine culturel et célébrant les 25 ans de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et les 50 ans de la Convention de l'UNESCO de 1970, a été publiée en 2020 avec notamment un article intitulé "L'impact des Conventions de l'UNESCO et d'UNIDROIT et des Directives de l'UE sur le marché international de l'art: une analyse cinquante ans après l'introduction de l'obligation de restitution des biens culturels volés ou illicitement exportés" de Geo Magri (Professeur assistant de droit privé à la Faculté de droit de l'Université d'Insubria).

C. Deuxième édition du Commentaire sur la Convention

8. La deuxième édition du Commentaire de la Professeure Lyndel Prott sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 a été publiée en avril 2021 par l'Institute of Art and Law ([ISBN : 978-1-903978-43-8](#)). Professeure Prott avait été profondément impliquée dans l'élaboration et l'adoption de la Convention de 1995, en tant que représentante de l'UNESCO, et cette édition a été préparé avec la collaboration de Thomas Adlercreutz, Ruth Redmond-Cooper et Marina Schneider.

D. Dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts

9. Le Congrès du Pérou a adopté, le 19 juillet 2021, une révision de la Constitution modifiant son article 21 ([loi N° 31304 publiée au Journal Officiel](#) en date du 23 juillet 2021). Cette loi établit la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts et l'exposé des motifs de la loi fait référence aux Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT comme base de cette réforme.

E. UNIDROIT et ses partenaires

UNESCO

10. UNIDROIT a poursuivi et développé sa coopération avec ses partenaires habituels. Ainsi, UNIDROIT a été étroitement impliqué dans les réunions statutaires relatives à la Convention de l'UNESCO de 1970 (6^{ème} Réunion des États parties – en ligne 25-26 mai 2021 –, et 9^{ème} réunion du Comité Subsidaire de la Réunion des États parties – en ligne 27-28 mai 2021 –, ainsi que dans les événements de renforcement des capacités que l'UNESCO a organisés sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels dans plusieurs régions du monde (voir le Rapport annuel 2020, (C.D. (100) B.2).

11. UNIDROIT a également participé à toutes les conférences organisées dans le cadre des célébrations du 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'UNESCO 1970. Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, et Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, ont pris part à différentes sessions lors de la conférence internationale en ligne "[Patrimoine culturel et multilatéralisme](#): stratégies régionales et internationales pour la protection du patrimoine culturel" organisée par le Ministère fédéral allemand des affaires étrangères en partenariat avec l'UNESCO, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe du 16 au 18 novembre 2020. Ignacio Tirado, Secrétaire Général, a pris la parole lors de la Conférence régionale pour l'Afrique "50^{ème}

anniversaire de la Convention de l'UNESCO de 1970 dans la région Afrique: [Un dialogue régional](#) en ligne sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, et le retour et la restitution des biens culturels dans la région Afrique" (26 - 27 avril 2021). Enfin, Marina Schneider a été invitée à faire une présentation lors de la [Conférence régionale Asie-Pacifique](#) tenue en ligne les 29 et 30 juin 2021. Ces conférences avaient notamment pour objectif d'identifier les obstacles actuels à la ratification des Conventions de 1970 et 1995, et de suggérer des moyens pour les États membres de l'UNESCO dans la région d'adhérer à ces instruments.

12. UNIDROIT participera également à la conférence internationale virtuelle "La lutte contre le trafic illicite de biens culturels: pour un dialogue mondial renforcé" organisé par l'UNESCO, en partenariat avec l'Union européenne, qui se tiendra le 14 septembre 2021 et plus particulièrement dans le panel 2 "La diligence requise des professionnels dans la lutte contre le trafic de biens culturels". La conférence fera le point sur les priorités régionales soulignées lors des conférences régionales célébrant le 50^{ème} anniversaire de la Convention de 1970 et essaiera d'établir un agenda commun de priorités pour une lutte renforcée grâce au renforcement de la coopération et du dialogue entre les acteurs, y compris la société civile à travers de nouveaux partenariats et mécanismes.

13. Enfin, UNIDROIT a participé à divers ateliers de renforcement des capacités ou autres réunions d'experts organisés par l'UNESCO en particulier en 2020-2021 (voir le Rapport annuel 2020, (C.D. (100) B.2). En 2021, UNIDROIT a participé à:

- un séminaire national pour la Somalie organisé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest (Nairobi) à l'issue duquel la ratification de la Convention de 1995 a été inscrite dans le Plan d'action de la Somalie pour le patrimoine;
- un séminaire régional pour les États d'Afrique australe, organisé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe (Harare) les 20 et 21 juillet 2021;
- une formation continue (juin-décembre 2021), organisée par le Bureau de l'UNESCO de Dakar en partenariat avec l'École du Patrimoine Africain (EPA) sur "l'introduction aux enjeux actuels de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en Afrique de l'Ouest et du Centre pour les professionnels du patrimoine". L'objectif est de pérenniser cette formation grâce à la plateforme en ligne de l'EPA ciblant les professionnels africains du patrimoine. Cette formation répond à un besoin opérationnel clairement identifié: le manque de connaissances de base sur ce type de trafic en Afrique parmi les acteurs africains du patrimoine les empêchant de jouer pleinement leur rôle dans la chaîne d'acteurs de lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

UNION AFRICAINE

14. Après la Conférence célébrant les 25 ans de la Convention d'UNIDROIT, à laquelle Angela Martins, Cheffe de la Division Culture, Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, avait été invitée comme oratrice, UNIDROIT a développé une collaboration plus étroite avec l'Union africaine dans le cadre de l'Année 2021 des Arts, culture et patrimoine: Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons" et de l'Aspiration 5 de l'Agenda 2063. UNIDROIT a notamment été invité à participer à la réunion virtuelle avec les partenaires des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine sur le lancement de la note conceptuelle et de la feuille de route du thème de l'année 2021 (26 mars 2021).

15. Dans la feuille de route figure une conférence (si possible en présentiel) co-organisée par l'Université de Genève (Département de droit international public et organisation internationale (INPUB) et Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels) et UNIDROIT, en partenariat avec le Bureau de l'Union africaine à Genève et les Représentations permanentes du Sénégal et du Togo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, intitulée "Decolonising Art –

Return of cultural objects to Africa: an International Law Perspective” le 24 septembre 2021 à Genève.

16. UNIDROIT a aussi été invité à présenter la Convention de 1995 à une manifestation organisée par le Comité international de la Croix Rouge, en partenariat avec l’Union africaine et l’Institute of Professional Security Studies (IPSS) sur “Impact des conflits armés sur les biens culturels: Assurer la protection de notre patrimoine commun en vertu du droit international”.

CEDEAO

17. UNIDROIT poursuit par ailleurs sa collaboration avec la *Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)* pour la mise en œuvre du Plan d’action 2019-2023 pour le retour des biens culturels africains à leurs pays d’origine qui avait été validé par les Ministres de la culture de la CEDEAO à Cotonou (Bénin) en avril 2019 et qui demande notamment aux États membres de prendre les mesures requises dans les meilleurs délais pour devenir partie à la Convention d’UNIDROIT de 1995. Une [réunion des Directeurs du Patrimoine](#) des 15 États de la CEDEAO a été organisée le 18 mars 2021 pour faire le point sur les démarches en vue de la ratification en présence (virtuelle) du Secrétaire Général d’UNIDROIT et de Marina Schneider, responsable du suivi de la Convention au Secrétariat d’UNIDROIT. À la suite de cette réunion, le Commissaire pour la Culture de la CEDEAO a entrepris un plaidoyer politique auprès des États membres (en cours) et UNIDROIT participe à distance à des réunions techniques concomitantes (à ce jour avec la Gambie, la Guinée Bissau – à l’issue de laquelle la ratification de la Convention de 1995 a été inscrite dans la première Stratégie culturelle du pays adoptée le 30 juillet 2021 – le Libéria et le Togo) pour accompagner les États. UNIDROIT a enfin été invité à participer (en ligne) à la première réunion du [Comité de suivi du Plan d’action](#) qui s’est tenue à Cotonou les 29 et 30 juin 2021.

ICCROM

18. UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec l’ICCROM (plus particulièrement avec le Bureau de l’ICCROM à Sharjah, Emirats arabes unis) dans le cadre du projet sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels pour la protection du patrimoine culturel dans la région, à travers le développement de la coopération régionale et le développement des capacités nationales. En particulier, un cycle de cours et webinaires en ligne préparés par les différents partenaires commencera début 2022.

EL PAaCTO

19. UNIDROIT a également poursuivi ses liens avec les magistrats de différents pays et en particulier en Amérique latine en étant associé au webinaire régional “Tráfico de bienes culturales: el negocio del crimen organizado”, organisé le 20 mai 2021 par la composante de coopération judiciaire du [programme EL PAaCTO](#) (Programme Europe-Amérique latine d’assistance contre la criminalité transnationale organisée). EL PAaCTO a publié un guide sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, intitulé [Diagnóstico de la situación y de las herramientas existentes en la lucha contra los delitos de tráfico ilícito de bienes culturales](#) auquel UNIDROIT a apporté sa contribution.

CARABINIERI TUTELA PATRIMONIO CULTURALE

20. UNIDROIT a poursuivi en 2020 et 2021 sa collaboration avec l’Unité spécialisée des Carabinieri italiens en participant au cours de spécialisation des officiers de l’Unité et délivrant une présentation des instruments internationaux pertinents pour la protection du patrimoine, et en particulier la Convention d’UNIDROIT de 1995 (20^{ème} cours en novembre 2020 et 21^{ème} cours à l’automne 2021).

21. L'importance reconnue par l'Union européenne au patrimoine culturel a conduit à la décision d'ajouter la protection du patrimoine culturel aux tâches des missions de la politique de sécurité et de défense commune, le cas échéant, en s'appuyant sur les missions et projets en cours. Les Carabinieri ont été chargés de mener une analyse des besoins en formation pour la protection du patrimoine culturel afin de déterminer si et comment les besoins sont satisfaits par les efforts de formation existants et de proposer des mesures d'amélioration. UNIDROIT a été associé au groupe de travail d'experts comprenant des acteurs militaires et civils internationaux et de l'Union européenne consulté afin d'éviter les doublons dans les domaines d'intérêt communs et d'évaluer le potentiel de formation commune. Parmi les conclusions, la nécessité de former davantage sur le cadre juridique international de protection des biens culturels, et notamment des conventions internationales comme celle d'UNIDROIT de 1995, a été soulignée.

F. Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995

22. En juillet 2021, le [Projet académique](#) (UCAP) compte *17 partenaires institutionnels et 38 partenaires individuels*. Si la plupart des partenaires sont des universitaires experts en droit du patrimoine culturel, UCAP attire également des étudiants désirant mieux connaître la Convention et s'impliquer dans sa diffusion et son étude. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, suite à la conférence célébrant les 25 ans de la Convention, la [Law Schools Global League \(LSGL\)](#), association regroupant 31 facultés de droit de premier plan sur les cinq continents a exprimé le souhait de devenir partenaire institutionnel de UCAP pour promouvoir la collaboration universitaire en matière de recherche sur la Convention, d'enseignement et de sensibilisation des agences gouvernementales, des acteurs du marché et des organisations à but non lucratif. LSGL dispose de plusieurs groupes de travail de recherche, organise des conférences académiques et une université d'été annuelle (à laquelle UNIDROIT participera en juillet 2021). Le Professor Amnon Lehavi (Doyen, Harry Radzyner Law School, Interdisciplinary Center (IDC) Herzliya, Israel, a été à l'origine de la proposition et est également partenaire individuel, et des projets sont en cours (conférences, tables rondes, mise en place d'une classe commune à plusieurs universités de LSGL pour un co-enseignement sur la Convention de 1995).

23. La [European Students' Association For Cultural Heritage \(ESACH\)](#) a également rejoint UCAP en proposant d'inclure la Convention de 1995 et la restitution des biens culturels en général parmi les thèmes d'un prochain numéro du *ESACH Quarterly* et d'un *ESACH Talk*. Ces deux activités de l'ESACH renforcent la sensibilisation au patrimoine, offrent aux étudiants ou aux jeunes professionnels des plateformes pour exprimer leurs idées, promouvoir des projets et faciliter l'échange de connaissances.

24. Par ailleurs, UNIDROIT a célébré la *première Journée internationale contre le trafic illicite de biens culturels* dorénavant fixée au 14 novembre - date d'adoption de la Convention de l'UNESCO de 1970. UNIDROIT s'est joint à ses partenaires pour promouvoir des cadres internationaux pour la prévention du vol et du pillage, et le retour des objets culturels illégalement commercialisés, parallèlement à d'autres avancées dans la lutte contre le trafic illicite. Une [vidéo](#) a été préparée par UNIDROIT et partagée sur les médias sociaux d'UNIDROIT.

25. La [Fondation d'UNIDROIT](#) avait exprimé son intention de soutenir le travail réalisé par UNIDROIT dans le domaine de la protection des biens culturels, et en particulier UCAP. Ainsi, une étudiante a préparé une note sur le développement d'un registre électronique volontaire sur les transactions portant sur des biens culturels (méthodologie, objectif, maintenance, coût, avantages, défis, etc.). Les premières conclusions de cette étude ont été présentées lors du 4^{ème} atelier sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques (dans le cadre du Projet BPER sur les registres de garanties de la Fondation) en septembre 2020.

26. Par ailleurs, Tamás Szabados, maître de conférences à l'Université ELTE de Budapest et partenaire à titre individuel de UCAP, a obtenu la quatrième place du *Concours UNIDROIT et la COVID-19* organisé par la Fondation d'UNIDROIT avec un article intitulé "[The Global Pandemic as an Opportunity: Towards a Cutting-Edge Legal 'App' for Online Art Trade](#)" qu'il a présenté, avec les autres lauréats, lors d'un webinaire organisé par UNIDROIT le 8 mars 2021.

27. UNIDROIT continue d'accueillir des étudiants pour des stages sur la protection internationale des biens culturels. En particulier, UNIDROIT reçoit chaque année des étudiants de (1) *l'Institut Tulane-Sienne pour le droit international, le patrimoine culturel et les arts* - un projet conjoint de coopération entre la Faculté de droit de l'Université de Sienne et la Faculté de droit de l'Université de Tulane, (2) du *Master 2 de Droit du Patrimoine Culturel* à la faculté de droit Jean Monnet de l'Université de Sceaux, ainsi que (3) du *Master 2 parcours marché de l'art (Ecole du Louvre)*. Cette année, et malgré la pandémie, UNIDROIT a accueilli également des étudiants de Sciences Politiques (dans le cadre de leur année Erasmus en Italie à la LUISS) ainsi que du Master international sur la diplomatie culturelle ALMED – ASERI de l'Università Cattolica del Sacro Cuore de Milan. Les [rapports de stages](#) des étudiants sont en général mis en ligne sur le site Internet d'UCAP.

28. UNIDROIT a enfin été largement sollicité pour des cours par des universités. On notera notamment:

- Master international sur la diplomatie culturelle ALMED – ASERI de l'Università Cattolica del Sacro Cuore de Milan – " UNIDROIT et ses activités liées à la diplomatie culturelle", (21 avril 2021);
- Association du Master 2 Droit du marché et du patrimoine artistiques de l'Université Panthéon-Assas Paris II, le CEJART, en partenariat avec l'Association du Master 2 Marché de l'art de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris I, AMMA – "Trafic et restitutions des œuvres d'art – La Convention d'UNIDROIT de 1995 et sa relation avec la France" (22 avril 2021);
- Programme de Master Politiques et gouvernance en Europe (PAGE), Module en droit et réglementation de l'Union européenne - Politiques du patrimoine culturel, Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli, Rome (LUISS) – "Interaction entre réglementation internationale, de l'Union européenne et nationale: la Convention du Cap et la Convention de 1995" (30 avril 2021);
- *Geneva Summer School sur le droit international des biens culturels* – Université de Genève – "La lutte contre le trafic de biens culturels par le droit national et les instruments internationaux" (23 juin 2021);
- Séminaire international d'été de muséologie de l'École du Louvre 2021, "Lutter contre le trafic illicite de biens culturels: un défi urgent pour le patrimoine" (août-septembre 2021).

II. COLLECTIONS D'ART PRIVÉES

29. Ce sujet, inscrit au Programme de travail 2020 - 2022 avec une faible priorité, étant étroitement lié à la Convention d'UNIDROIT de 1995, UNIDROIT a poursuivi l'examen du sujet et le travail de sensibilisation des collectionneurs privés à une acquisition éthique.

30. Comme indiqué lors de la session précédente du Conseil de Direction (C.D.(99) B.15, paras. 25 et 26), UNIDROIT a organisé avec l'Université de Genève et la Fondation Gandur pour l'Art un colloque à Genève, les 4 et 5 février 2021, "Quel avenir pour les 'œuvres orphelines'? Réflexions sur les biens culturels sans provenance" (voir le programme en Annexe II et la [vidéo](#) de la conférence). Cette conférence a offert l'opportunité aux collectionneurs, galeristes, juristes,

historiens, archéologues, universitaires et musées de se réunir virtuellement et de partager leurs idées et perspectives sur le débat toujours croissant autour des biens orphelins.

31. Si l'œuvre orpheline au sens du droit de la propriété intellectuelle est l'œuvre sans auteur identifié, le *bien culturel orphelin* est le bien culturel sans provenance identifiée et ils sont nombreux. Comment le droit appréhende-t-il ces biens culturels orphelins ? Par principe le juridique s'accommode mal de l'absence de preuve. Cependant plusieurs propositions – allant de la facilitation de la preuve au renversement de la charge de la preuve – ont déjà été faites concernant ces biens sans provenance. Nombre de solutions restent toutefois à inventer – en commençant par une définition codifiée du bien culturel orphelin – dont certaines ont été proposées à Genève, et UNIDROIT poursuit ses recherches sur la question. La prochaine étape sera la publication des Actes de la Conférence de Genève, puis la réunion de quelques experts et enfin une conférence au premier trimestre 2022 qu'un membre institutionnel de UCAP a proposé d'organiser.

32. Enfin, UNIDROIT a été invité à participer à une conférence intitulée "Culture et droit", organisée par l'Académie internationale de droit comparé et le Centro Mexicano de Derecho Uniforme, qui aura lieu les 21 et 22 avril 2022 à Mexico City, afin de présenter le projet d'UNIDROIT sur les collections privées.

III. ACTION DEMANDÉE

33. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note a) des activités de suivi et de promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et des Dispositions Modèles UNESCO-UNIDROIT, et b) des activités menées sur les collections d'art privées.*

ANNEXE I

**Liste des États Parties à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels
volés ou illicitement exportés**

(par ordre chronologique)

	ÉTAT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	TYPE D'INSTRUMENT	DÉCLARATIONS
1	Chine	01-07-1998	Adhésion	Arts. 3(5), 16, 17
2	Équateur	01-07-1998	Adhésion	Arts. 3(5), 16, 17
3	Lituanie	01-07-1998	Ratification	Arts. 16, 17
4	Paraguay	01-07-1998	Ratification	Arts. 16, 17
5	Roumanie	01-07-1998	Ratification	Arts. 16, 17
6	Pérou	01-09-1998	Ratification	Arts. 16, 17
7	Hongrie	01-11-1998	Ratification	Arts. 3(5), 16, 17
8	Brésil	01-09-1999	Adhésion	Arts. 16, 17
9	Bolivie	01-10-1999	Ratification	Arts. 16, 17
10	Finlande	01-12-1999	Ratification	Arts. 13(3), 16, 17
11	El Salvador	01-01-2000	Adhésion	Arts. 16, 17
12	Italie	01-04-2000	Ratification	Arts. 13(3), 16, 17
13	Croatie	01-03-2001	Ratification	Arts. 16, 17
14	Argentine	01-02-2002	Adhésion	Arts. 16, 17
15	Norvège	01-03-2002	Adhésion	Arts. 13(3), 14, 16, 17
16	Espagne	01-11-2002	Adhésion	Arts. 3(5),13(3), 16, 17
17	Cambodge	01-01-2003	Ratification	Arts. 16, 17
18	Portugal	01-01-2003	Ratification	Arts. 16, 17
19	Azerbaïdjan	01-12-2003	Adhésion	Arts. 16, 17
20	Slovaquie	16-06-2003	Adhésion	Arts. 16, 17
21	Guatemala	01-03-2004	Adhésion	Arts. 3(5), 16, 17
22	Chypre	01-09-2004	Adhésion	Arts. 16, 17
23	Slovénie	01-10-2004	Adhésion	Arts. 16, 17
24	Gabon	01-11-2004	Adhésion	-
25	Iran (Rép. islamique d')	01-12-2005	Adhésion	Arts. 16, 17
26	Afghanistan	01-03-2006	Adhésion	Arts. 16, 17
27	Nigéria	01-06-2006	Adhésion	-
28	Nouvelle Zélande	01-05-2007	Adhésion	Arts. 16, 17
29	Grèce	01-01-2008	Adhésion	Arts. 13(3), 16, 17
30	Panama	01-12-2009	Adhésion	Arts 3(5), 16, 17
31	Danemark	01-07-2011	Adhésion	Art. 14, 16, 17
32	Suède	01-12-2011	Adhésion	Arts. 13(3), 16, 17
33	Colombie	01-12-2012	Adhésion	Arts. 16, 17
34	Macédoine du nord	01-02-2014	Adhésion	Arts. 16, 17
35	Honduras	01-02-2014	Adhésion	-
36	Angola	01-12-2014	Adhésion	Arts. 16, 17
37	Algérie	01-10-2015	Adhésion	Arts. 16, 17
38	Tunisie	01-09-2017	Adhésion	Arts. 16, 17
39	Bosnie-Herzégovine	01-11-2017	Adhésion	Arts. 16, 17
40	Rép. dém. populaire lao	01-11-2017	Adhésion	Arts. 16, 17
41	Botswana	01-02-2018	Adhésion	Arts. 16, 17
42	Afrique du Sud	01-07-2018	Adhésion	Arts. 16, 17
43	République arabe syrienne	01-10-2018	Adhésion	Arts. 16 et 17
44	Myanmar	01-12-2018	Adhésion	Arts. 3(5), 16
45	Burkina Faso	01-04-2019	Ratification	Arts. 16, 17
46	Lettonie	01-08-2019	Adhésion	Art. 16
47	Monténégro	01-01-2020	Adhésion	Art. 16
48	Ghana	01-03-2020	Adhésion	Arts. 16, 17
49	Côte d'Ivoire	01-06-2021	Ratification	Arts. 16, 17
50	Bénin	01-09-2021	Adhésion	Arts. 16, 17

ANNEXE II

INTERNATIONAL CONFERENCE WHAT PROSPECTS FOR « ORPHAN WORKS »?

Reflections on cultural goods
without provenance
University of Geneva,
4th and 5th February 2021*

THURSDAY 4TH FEBRUARY 2021

8h30 – 9h00
9h00 – 9h25

Reception of the participants / *Accueil des participants*
Opening speech / *Discours d'ouverture*

- Yves FLÜCKIGER (Recteur de l'Université de Genève)
- Sami KANAAN (Maire de Genève, en charge du Département de la culture et de la transition numérique)
- Jean Claude GANDUR (Président de la Fondation Gandur pour l'Art)

9h25 – 9h40

• Marina SCHNEIDER, Marc-André RENOLD, Isabelle TASSIGNON
« Qu'est-ce qu'une 'oeuvre orpheline' ? »

I. Historical aspects / Aspects historiques

1. The private collector in front of the inventory and the archives *Le collectionneur privé face à l'inventaire et aux archives*

XIXth Century

9h45 – 10h15

• Marc-André HALDIMANN (Université de Berne)
« La constitution des collections : perspectives historiques »

10h15 – 10h45

• Cécile COLONNA (INHA, Paris)
« Collectionner les antiquités au XIX^e siècle : archives et provenances »

10h45 – 11h00

Break / Pause

XXth Century : before the 1970 UNESCO Convention / UNIDROIT / CPTA XX^e siècle : avant la Convention UNESCO de 1970 / UNIDROIT / LTBC

11h00 – 11h30

• Véronique KRINGS (Université de Toulouse II - Jean Jaurès)
« Les passions des antiquaires au début du XX^e siècle »

11h30 – 12h00

• Léa SAINT-RAYMOND (ENS, Paris) et Maxime Georges MÉTRAUX
(Université Gustave Eiffel/Galerie Hubert Duchemin, Paris)
« Une mémoire parcellaire? Le legs du docteur Faure à la ville d'Aix-les-Bains »

XXth Century : the evolution of law on provenance questions XX^e siècle : l'évolution du droit sur les questions de provenance

12h00 – 12h30

• Kamil ZEIDLER (Université de Gdansk)
« Freedom of Collecting, Provenance Research and Restitution of Cultural Property »

13h00 – 14h00

Lunch / *Déjeuner*



COLLOQUE INTERNATIONAL QUEL AVENIR POUR LES « ŒUVRES ORPHELINES » ?

Réflexions sur les biens
culturels sans provenance
Université de Genève,
4 et 5 février 2021*

JEUDI 4 FÉVRIER 2021

- II. What to do with works without pedigree ? / Que faire des oeuvres sans pedigree ?**
- 1. Researchers' point(s) of view on works without pedigree
*Point(s) de vue des chercheurs face aux oeuvres sans pedigree***
- 14h00-14h30 • Pierre LERICHE (Directeur de recherche émérite, CNRS)
« Le problème de l'authenticité et de l'interprétation des oeuvres orphelines. Exemples proche-orientaux »
- 14h30-15h00 • Boris WASTIAU (Musée d'ethnographie de Genève)
« Les biens coloniaux sans pedigree dans une collection ethnographique »
- 15h00-15h30 • Corinne HERSCHKOVICH (Avocate à la Cour, Paris)
« Comment le droit traite-t-il les oeuvres sans pedigree ? »
- 15h30-16h00 Break / Pause
- 2. Museums and collectors' positions
*Position des musées et des collectionneurs***
- 16h00-16h30 • Marcel MARÉE (British Museum, Ancient Egypt and Sudan Department)
« The Circulating Artefacts platform (CircArt) as a tool for provenance research »
- 16h30-17h00 • Markus HILGERT (CEO of the Cultural Foundation of the German Federal States)
« Provenance Research on Orphan Objects in German Museum's Collections »
- 17h00-17h30 • Jean-Yves MARIN (Directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève, 2009-2019)
« Du musée prédateur au musée normatif, retrouver la cohérence des collections »

FRIDAY 5TH FEBRUARY 2021



VENDREDI 5 FÉVRIER 2021

- III. Trade and provenances / Commerce et provenances**
- 1. How to do a provenance research ? / Comment faire une recherche de provenance ?**
- 9h00-9h30 • Antoinette MAGET-DOMINICÉ (Université de Munich)
« Origines et provenances : quels défis pour l'histoire de l'art ? »
- 9h30-10h00 • Niklaus GÜDEL (Archives Jura Brüscheweiler, Genève et Delémont)
« Le cas du Courbet légué au canton du Jura »
- 2. Art dealers and auctions / Les marchands et salles de vente**
- 10h00-10h30 • Anna ZIELINSKI (Galerie Sycomore, Genève)
« A good provenance! À la recherche des histoires perdues »
- 10h30-11h00 • Anthony MEYER (Galerie Meyer Oceanic Art, Paris)
« Provenance has to start somewhere »
- 11h00-11h15 Break / Pause
- 11h15-11h45 • Jean-Christophe ARGILLET (Galerie Fürstenberg, Paris)
« Un adopté américain devenu orphelin européen »
- 11h45-12h15 • Pierre TAUGOURDEAU (Conseil des ventes volontaires, Paris)
« Un objet sans provenance déterminée est-il une oeuvre orpheline pour le marché ? »
- 12h15-13h30 Lunch / Déjeuner

IV. Tracks for solutions ? / Pistes pour des solutions ?

1. **Experiences with “regularisation periods” and patrimonialisation issue** **Expériences de « périodes de régularisation » et questions de patrimonialisation**

- 13h30-14h00 • Denis MOSCHOPOULOS (Université ionienne, Corfou)
« La genèse des collections privées d'œuvres archéologiques en Grèce pendant la période entre les deux guerres mondiales : la société civile partenaire de l'État à l'administration de l'héritage culturel »
- 14h30-15h00 • Laurie RUSH (CHAC - Nordic Center for Cultural Heritage and Armed Conflict, Copenhagen) « I found it in my garden; the Fate of Italian Private Collections »
- 15h30-16h00 • Anne-Marie AFEICHE (Conseil général des Musées, Beyrouth)
« Dons et acquisitions au Musée national de Beyrouth dans les années 1950 »
- 16h00-16h30 • Apolline SANS (Juriste en droit du patrimoine culturel, élève-attachée d'administration, Institut régional d'administration de Metz)
« Patrimonialisation des œuvres orphelines dans les collections privées et dans les collections publiques »
- 16h30-16h45 Break / Pause

2. **Round-table discussion / Table-ronde** **Starting / À partir de 16h45**

Moderator/Modérateur : Jean-Robert GISLER
(coordinateur biens culturels, Office fédéral de la police, Berne)

- Dora JANSSEN (collector)/ Vincent BOELE (Janssen collection, MAS Museum, Antwerp)
« Mon expérience de collectionneuse »
- Jean Claude GANDUR (Fondation Gandur pour l'Art, Genève)
« Le collectionneur d'aujourd'hui et les archives »
- Anne-Marie AFEICHE (Conseil général des Musées, Beyrouth)
« La question des œuvres ayant perdu leur étiquette d'identification »
- Sophie DELEPIERRE (Responsable du Département Protection du patrimoine, ICOM)
« La recherche de provenance, une clé de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Le rôle de l'ICOM au sein de la communauté muséale mondiale »
- Mariya POLNER (World Customs Organization, Brussels)
« Illicit trafficking of looted objects : challenges for law enforcement »
- Corrado CATESI (Coordinator of Works of Art Unit in the INTERPOL General Secretariat, Lyon)
« Police capability in the licit provenance research and how INTERPOL can support »

V. Conclusions

* The conference will be held in French and English with simultaneous translation
Le colloque se tiendra en français et en anglais avec traduction simultanée.

